

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant 678667 NB Ltée	Numéro de permis 2017786	Date d'inspection Le 29 août 2023	
Nom de l'établissement Garderie École de la Petite Enfance 2		Numéro de téléphone (506) 395-4013	
Adresse 4138 rue Principale Tracadie-Sheila NB E1X 1B8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
33(2) L'équipement fixe de l'aire de jeu extérieure est entouré d'une surface protectrice et est installé selon les instructions du fabricant.	33(2)	22 sept. 2023	
Commentaires :			

Commentaires généraux
Le ratio n'a pas été pris lors de cette correction de lacune, car l'exploitante m'a envoyé des photos comme preuve de la correction. - Les portes extérieures se ferment maintenant correctement afin d'assurer la sécurité des enfants.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 29 août 2023

Date

original signé par
Martine Thibodeau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 29 août 2023

Date